Monnaie.—En vertu de la loi sur la monnaie, l'Hôtel des monnaies et le fonds des changes (S.R.C. 1952, chap. 315), les pièces d'or peuvent être de vingt, de dix et de cinq dollars (neuf dixièmes de fin ou titre au millième, 900). Les pièces de monnaie divisionnaire comprennent: des pièces d'argent d'un dollar, de 50, 25 et 10 cents (huit dixièmes de fin ou titre au millième, 800); des pièces de nickel pur de cinq cents et des pièces de bronze (cuivre, étain et zinc) d'un cent. La composition peut être modifiée temporairement en raison d'une pénurie des métaux prescrits. Une offre de paiement en pièces de monnaie a pouvoir libératoire, dans le cas de pièces d'or, à l'égard de n'importe quelle somme; dans le cas de pièces d'argent, à l'égard d'une somme d'au plus dix dollars; dans le cas de pièces de nickel, d'au plus cinq dollars; et dans le cas de pièces de bronze, d'au plus vingt-cinq cents.

5.—Pièces de monnaie canadienne en circulation, 31 décembre 1944-1953

Nota.—Les chiffres portent sur les frappes nettes de pièces. Les chiffres de 1901-1925 figurent à la p. 884 de l'Annuaire de 1927-1928; ceux de 1926-1943, à la p. 988 de l'Annuaire de 1946.

Année	Argent	Nickel	Tombac1	Acier	Bronze	Total	Par tête
	\$	\$	\$	8	\$	\$	8
1944	54,972,812 58,327,590 59,944,549 61,049,986 63,829,640	4,825,057 4,823,237 5,113,103 5,503,117 6,117,555	1,407,754 1,407,462 1,155,791 868,994 730,064	571,000 1,521,170 1,520,849 1,520,647 1,520,210	6,753,329 7,499,263 8,024,547 8,382,327 9,088,221	68,529,952 73,578,722 75,758,839 77,325,071 81,285,690	5·74 6·09 6·16 6·16 6·34
1949		6,753,780 7,393,138 7,815,103 7,814,398 7,813,081	661,333 621,440 599,655 584,882 570,847	1,519,743 1,519,419 1,701,849 2,278,329 3,109,691	9,407,325 10,012,143 10,794,169 11,476,591 12,130,181	86,216,931 93,019,864 99,548,919 105,618,139 113,174,036	$6 \cdot 41$ $6 \cdot 78$ $7 \cdot 11$ $7 \cdot 32$ $7 \cdot 66$

¹ Le tombac, alliage de cuivre-zinc, a été employé afin de conserver le nickel pour les fins de guerre. ² Fondé sur les estimations démographiques de la page 140.

La Monnaie royale canadienne.—La Monnaie d'Ottawa, établie à titre de succursale de la Monnaie royale, en vertu de la loi du monnayage (impériale), 1870, a été inaugurée le 2 janvier 1908. Constituée division du ministère des Finances en 1931 (chap. 48, 21–22 Geo. V), elle est devenue depuis, la Monnaie royale canadienne. Depuis 1858, les provinces de l'Amérique du Nord britannique et, plus tard, le Canada, faisaient frapper leur monnaie à la Monnaie royale de Londres ou à The Mint, Birmingham, Ltd. Auparavant, les pièces de monnaie étaient principalement d'origine britannique, américaine et espagnole. Les opérations de la Monnaie royale du Canada se limitèrent d'abord à la frappe de pièces d'or, d'argent et de bronze ayant cours au pays, de souverains britanniques et de petites pièces frappées à forfait pour Terre-Neuve et la Jamaïque.

Avant 1914, de petites quantités seulement de matières d'or étaient affinées, mais durant la première guerre mondiale la Monnaie vint à l'aide du gouvernement britannique en établissant une affinerie où près de vingt millions d'onces troy d'or sud-africain furent traitées pour le compte de la Banque d'Angleterre; par la suite, l'essor de l'industrie minière de l'or au Canada a fait de l'affinage de l'or l'une des principales fonctions de la Monnaie. L'or fin sorti de l'or vierge reçu des mines est acheté par la Monnaie et livré ensuite à la Banque du Canada pour le compte du ministre des Finances sous forme de barres d'environ 400 onces troy chacune; dans le cas des mines autorisées à vendre l'or sur le marché libre, les matières d'or sont expédiées à différents industriels du pays et de l'étranger. L'argent fin extrait de l'or vierge est généralement utilisé pour le monnayage.